

APEF Paris Diderot

Votre référent : Mme N. Botté

Adresse : 30 avenue Daumesnil 75012 Paris

Tél : 01.58.51.46.50

Email : diderotbastille@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP523816627

Structure agréée : SAP523816627

Structure autorisée : SAP523816627

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi 9h-13h / 14h-18h

Samedi uniquement sur rendez-vous

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Ligne 1 - 14 - 5

Accès PMR : Oui

Organigramme

Naïma Botté : Gérante

Pascal Gronnwald : Adjoint gérante

Fella Lazhar : Assistante d'agence; Charlène Ndendek :

Référente secteur

Patricia Djoumessi et Salma Zeggane : Référente RH

Intervenantes à domicile

Autorités administratives :

DDETS : Unité départementale de Paris Espace Pont de Flandre Immeuble Artois (Bât.10) 11 rue de Cambrai, 75019 Paris, France

ARS : Immeuble "Le Curve", 13 rue du Landy 93200 Saint-Denis

CD : 94/96 Quai de la Rapée 75012 Paris
5 Boulevard Diderot 75012 Paris

Zone d'intervention :

Paris 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 18ème, 19ème et 20ème.

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.



TARIFS APPLICABLES AU 1er décembre 2025

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF DIDEROT BASTILLE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Bien-être	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Evasion	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Ponctuel	38,18 €	42,00 €	21,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Garde d'enfants + 3 ans	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	34,55 €	38,00 €	19,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €
JARDINAGE			
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	44,00 €	40,00 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Cuisine à domicile	44,00 €	40,00 €	Présence et vigilance à domicile	44,00 €	36,67 €
Mise en beauté (***)	44,00 €	40,00 €			
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	44,00 €	40,00 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts. (***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 16,50 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,70 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Accompagnement véhiculé personnes dépendantes : 33,50€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Nettoyage surfaces vitrées : 44,00€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration de 25% des heures de nuit (22h-7h), dimanche et jours fériés - Majoration de 10% le samedi et de 100% les 1er mai et 25 décembre.



SAS au capital de 75.000 €

- Immatriculée au RCS de Paris

- Siret : 52381662700054

Siège social : 30 Avenue Daumesnil 75012 PARIS

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V14 112025



TARIFS APPLICABLES AU 1er décembre 2025

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF DIDEROT BASTILLE



TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ***

APA Allocation personnalisée d'autonomie	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France	23,79 €	25,10 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 80 et 100% . Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 0,52€ TTC			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 60 et 79% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 2€ TTC	25,19 €	26,58 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 40 et 59% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 2,80€ TTC	25,95 €	27,38 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 20 et 39% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 3,92€ TTC	27,01 €	28,50 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 20% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 00€ TTC) + 5,52€ TTC	28,53 €	30,10 €	
PCH Prestation de compensation du handicap	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France	23,79 €	25,10 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (24,58€ TTC) + 0,52€ TTC			

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE	32,70 €	34,50 €	17,25 €
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE	32,70 €	34,50 €	17,25 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 00 TTC / Kms (Taux de TVA associé à la prestation)

*** Conditions de facturation du financeur :



SAS, au capital de 75 000€ - Immatriculée au RSC de Paris - Siret : 523 816 627 00047 - Siège social : 30 avenue Daumesnil 75012 Paris

Entreprise indépendante - membre du réseau de franchise APEF. - V14 112025



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
MENAGE				ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Faire les lits		X	X	GESTION DU LINGE		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
REPASSAGE				GESTION DES REPAS ET COURSES		
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
ENTRETIEN DU LINGE				Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas		X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
GESTION DES COURSES				ACTIVITES ET SORTIES		
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administratives	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
PREPARATION DES REPAS				HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes		X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE				Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Entretien des plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X
Entretien de la terrasse et le mobilier de jardin			X	* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.		
* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.				*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.		

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
---	---	---------------------------

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

**** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

Jardinage / Bricolage

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).



APEF DIDEROT BASTILLE

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	33,33 €	40,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	38,33 €	46,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Jardinage	50,00 €	60,00 €
Bricolage	50,00 €	60,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 17,50€ TTC mensuel - Taux de TVA 20%

Frais de mise à disposition de produits à 5€ TTC par prestation

(*) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7h), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.



GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---	---	---

APEF DIDEROT BASTILLE

Tarifs (1) applicables au 01/07/2025

TARIFS JOUR

Assistant de Vie

	A		B		C	
	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h						
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	31,00€	30,00€	33,00€	32,00€	35,00€	34,00€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,50€	15,00€	16,50€	16,00€	17,50€	17,00€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	16,00€	15,00€	18,00€	17,00€	20,00€	19,00€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	228,00€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	114,00€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	70,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	14,00€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50 h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: APEF Paris Diderot (gérée par la SAS FOURMIL SERVICES) - capital : 75.000 €, entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchise. Siège social : 30 avenue Daumesnil 75012 Paris -

Tél : 01.58.51.46.50 - Fax : 01.58.51.46.51 - Mail : diderotbastille@apef.fr - Web : www.apef.fr

RCS : 523 816 627 - SIRET : 523 816 627 00047 - APE : 9609 Z - TVA Intra : FR 35 523 816 627